



DELIBÉRATION N° 62/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET : Convention de partenariat avec l'Association Traces de Pierre et Mélissa MAGALATCHOUMY pour l'accueil d'une résidence d'artiste

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 avril 2023.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU

Étaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER
Mme Christina ZELUS par M. Joël DE AMORIN
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS
M. Alexis VALLENT par M. Nicolas BONJEAN

Étaient absents :

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Commune de Volvic, l'Association Traces de Pierre et Mélissa MAGALATCHOUMY se sont rapprochées pour que cette dernière soit accueillie, pour une durée d'un an, à compter du 2 mai 2023, par la collectivité dans le cadre d'une résidence d'artiste.

Dans le cadre de ce partenariat, la Commune de Volvic pourra accueillir en résidence, dans l'orangerie du Musée SAHUT, Mélissa MAGALATCHOUMY qui est sculptrice émailleuse et qui réaliserait une œuvre qui consisterait à un habillage de deux colonnes cachant des états.

Ainsi, le Conseil Municipal, Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, relative au projet précédemment évoqué à intervenir entre la Commune de Volvic, l'Association Traces de Pierre et Mélissa MAGALATCHOUMY ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le :
Publié ou notifié
Le :

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

